

278. — 2 JUIN 1866. — *Acceptation de la loi du 1^{er} mai 1866, qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Wengler (Jean-Baptiste), sergent-major au 5^e régiment de ligne, né à Diekirch (grand-duché de Luxembourg), le 6 novembre 1841.* (Monit. du 10 juin 1866.)

279. — 4 JUIN 1866. — *LOI qui ouvre au département des finances des*

crédits supplémentaires à concurrence de 96,278 fr. 76 c. (1). (Monit. du 7 juin 1866.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des crédits supplémentaires sont alloués au département des finances jusqu'à concurrence de quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-huit francs soixante-seize centimes, savoir :

Nos d'ordre.	DÉPENSES ET SERVICES.	CHAPITRE.	ARTICLE.	EXERCICES AUXQUELS LES CRÉDITS SONT RATTACHÉS.	
				1865	1866
<i>Au budget de la dette publique.</i>					
1	Minimum d'intérêt dû à la société { Année 1861. . . 4,229 58 du canal de Bossuyt à Courtrai. { — 1862. . . 809 95	IV	21	"	5,039 53
<i>Au budget du ministère des finances.</i>					
2	Matériel, impressions, frais de translation des archives, etc.	I	5	"	15,000 "
3	Service de la monnaie. — Fournitures de coins, coussinets, viroles, brisées, balances, etc.	I	7	5,033 02	"
4	Indemnités, primes et dépenses diverses (exercice 1864) . . .	VII	37	"	5,900 "
5	Remboursement de rentes hypothéquées sur l'hôtel du gouvernement provincial du Brabant.	"	38	"	53,968 25
6	Frais de poursuites et d'instances. { Ex. 1862 . . . 34 95 — 1863 . . . 460 15 — 1864 . . . 8,973 18	"	39	"	9,468 28
7	Traitement du personnel des domaines (exercice 1864) . . .	"	40	"	224 98
8	Matériel (exercice 1864)	"	41	"	1,532 30
9	Dépenses du domaine { Ex. 1863 . . . 8 02 — 1864 . . . 53 90	"	42	"	61 92
10	Intérêts moratoires (exercice 1864)	"	43	"	50 48
				5,033 02	91,243 74
Total. . . fr.				96,278 76	

Art. 2. Ces crédits seront respectivement imputés sur les ressources ordinaires des exercices 1865 et 1866.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre des finances,
M. FRÈRE-ORBAN.

(1) *Session de 1865-1866.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 2 mai 1866, p. 474-476. — Rapport. Séance du 11 mai, p. 476.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 18 mai 1866, p. 863.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 23 mai 1866, p. XXXIII.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 24 mai 1866, p. 612. — Discussion des articles et adoption. Séance du 25 mai, p. 626.

280. — 4 JUIN 1866. — *LOI autorisant l'aliénation de biens domaniaux (2).* (Monit. du 7 juin 1866.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(2) *Session de 1865-1866.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 27 avril 1866, p. 420-422. — Rapport. Séance du 5 mai, p. 423.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 9 mai 1866, p. 738.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 23 mai 1866, p. XXX-XXX.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 24 mai 1866, p. 612. — Discussion des articles et adoption. Séance du 25 mai, p. 625-626.

Art. 1^{er}. Le gouvernement est autorisé à aliéner, par voie d'adjudication publique, les biens domaniaux désignés dans l'état annexé à la présente loi, sous les nos 1 à 12.

Art. 2. Les biens repris sous les nos 13, 14 et 15 pourront être vendus à main ferme, aux conditions indiquées pour chacun des articles dans l'état susmentionné.

Art. 3. Le gouvernement est également autorisé :

1° A aliéner par voie d'adjudication publique :

A. Tous les terrains vagues et sans emploi

existants aux abords des routes, canaux et des chemins de fer, ou provenant de démolitions, constructions, redressements et rectifications exécutés sur les travaux d'art de l'espèce ;

B. Les biens domaniaux de toute nature dont la valeur estimative ne dépasse pas 500 francs.

2° A vendre de la main à la main les parcelles dont la valeur estimative ne dépasse pas 500 francs.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre des finances,
M. FRÈRE-ORDAN.

Biens domaniaux à aliéner.

N ^o d'ordre.	DÉSIGNATION des biens.	SITUATION.		CONTENANCE.	VALEUR approxima- tive.		OBSERVATIONS.
		COMMUNES.	PROVINCES.		H. A. c.	Fr. c.	
1	Terre.	Houdeng-Aimeries.	Hainaut.	1 » »	4,000 »		Ces biens proviennent de la succession en déshérence d'une personne décédée en 1817
2	—	—	—	» 39 70	1,600 »		
3	Boqueteau. . . .	—	—	» 64 20	1,600 »		
4	—	—	—	» 18 »	300 »		
5	Ancienne partie de l'Escaut.	Ramegnies-Chin.	—	3 64 65	5,000 »		
6	Maison et jardin. .	Tongerloo.	Limbours.	» 7 24	1,500 »		Maison devenue inutile pour le service du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, en vue duquel elle a été construite.
7	Maison.	Alost.	Fl. oriental.	» » 50	2,500 »		Ancienne maison de pont à baseule.
8	—	Hal.	Brabant.	» » 60	1,900 »		Ancienne maison éclusière.
9	Terrains	Anderlecht.	—	5 60 16	1,000,000 »		Terrains provenant de l'école vétérinaire de Cureghem.
10	Terrain.	Laeken.	Brabant.	» 32 67	42,000 »		Excédants d'emprises du chemin de fer.
11	—	—	—	» 4 64	6,000 »		
12	—	—	—	» 8 28	10,000 »		
13	—	—	—	» 25 »	27,000 »		Ancien lit du chemin de fer à céder à main ferme aux hospices de Bruxelles, avec faculté d'élire command, au prix de 27,000 francs.
14	—	Pepinster.	Liège.	» 15 93	3,445 85		A céder à main ferme à la commune de Pepinster au prix de 3,445 fr. 85 c.
15	Terrains de l'île du Commerce. . .	Liège.	—	7 35 11	1,000,000 »		A céder à main ferme à la ville de Liège au prix de 1,000,000 de francs.
				19 74 68	2,106,645 85		